

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 2 mars, dans la Salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Mme Goutte, Maire.

Présents: Mmes Goutte, Barras, Bernaud, Duqué, Guénais, Braud;
MM. Baudet, Bordenave-Cazenave, De Boissésou, Gaudinière, Picard, Venancy.
Absents excusés: Mme Germain, M. Girault,
Absent: M. Solana.

Secrétaire de séance: Mme Braud.

ORDRE DU JOUR:

- Urbanisme: Déclarations d'Intentions d'aliéner;
- Syndicat du Moron: retraits des commune;
- Création d'un Poste d'Adjoint Technique Territorial de 2nde classe à temps complet;
- Elections Départementales: Convention avec la Mairie de Blaye;
- Procédure de dématérialisation des actes;
- Instauration du régime indemnitaire des Agents: Indemnité Administrative et Technique;
- Redevance occupation du domaine public 2015 par France Télécommunication;
- Loyer de la Boulangerie;
- Autorisation de dépenses en Investissement avant le vote des Budgets :
- Cession d'une partie de terrain sur la Rue de la Croix de Faux-Coeur: ouverture d'une enquête publique;
- Demande de subvention pour le désamiantage d'une classe;
- Subvention pour les Restaurants du Coeur;
- Demande de Subvention au Conseil Général;
- Subventions aux Associations.
- Questions Diverses

Mme le Maire ouvre la séance à 20 heures, fait l'appel des Conseillers. Elle fait part de la décision de M.Solana de donner sa démission de la fonction de Premier Adjoint et de celle de Conseiller Municipal (démissions reçues en Mairie par lettres recommandées avec accusés de réception).

Mme Braud avise le Conseil que la délibération de la réunion du Conseil du 19 janvier dernier, ne peut être soumise à approbation, ce jour.

Les données chiffrées relatives aux devis donnés, comportant des erreurs et le total ne correspondant pas, Mme Braud demande un délai pour vérifications complémentaires auprès du Secrétariat (avec, si possible, devis originaux à l'appui).

- Urbanisme: Déclarations d'Intention d'Aliéner:

Mme Duqué fait part de 3 Déclarations d'Intention d'Aliéner: Trois administrés souhaitent vendre leurs biens (sis aux 28, Rue de la Taillande: Vente Martinez/

Langlois...16, Rue Boyer et... 6, Rue du Chai).

La commune de Plassac, n'ayant pas de projet d'Urbanisme sur ces lieux, **Mme Duqué** demande au Conseil de valider ces trois Demandes d'Intention d'Aliéner..

Délibération approuvée à l'unanimité (12 votants) pour ces trois renonciations.

- Syndicat du Moron:

M.de Boisséson indique le souhait de la commune de Virsac (ayant une très petite partie de ses cours d'eau rattachée au Syndicat) de se retirer du Syndicat et demande l'accord au Conseil pour ce retrait.

Délibération approuvée à l'unanimité (12 votants).

M.Baudet ajoute que le Syndicat va bénéficier de prestations d'un animateur, au sujet des zones classées Natura 2000, mais que Plassac n'est pas concerné par le paiement de cet animateur.

- Création d'un Poste d'Adjoint Technique Territorial de 2nde classe:

Mme Goutte indique qu' après appels à candidatures et examens des dossiers_ environ une dizaine_ six candidats ont été retenus par la Commission Voirie (Mme Goutte, MM. Solana, Bordenave-Cazenave, Gaudinière, Picard, Venancy et Mme Braud, invitée).

A la suite des entretiens d'embauche, un nouvel Adjoint Technique, ayant une longue expérience dans le bâtiment, prendra ses fonctions le jeudi 12 mars, à 8 heures. Il exercera les mêmes fonctions que son prédécesseur, partant prochainement à la retraite), avec un contrat de travail de 35 heures hebdomadaires. **Mme le Maire** propose d'acter cette candidature.

Délibération approuvée à l'unanimité (12 votants).

- Elections Départementales des 22 et 29 mars 2015:

Mme Goutte informe que, pour les Elections Départementales des 22 et 29 mars prochains, une Convention doit être passée avec la commune de Blaye. Blaye sera le Bureau Centralisateur où les Maires devront aller récupérer enveloppes et matériel de vote. La préparation des enveloppes se fera par les Agents Territoriaux de chaque commune, en dehors de leurs heures de travail. En conséquence, les Agents seront rémunérés à raison de 0,30 € par électeur. Mme le Maire propose d'adhérer à cette Convention avec la commune de Blaye.

Délibération approuvée à l'unanimité (12 votants).

- Procédure de dématérialisation des actes:

Mme le Maire demande l'accord du Conseil pour accepter la signature d'une Convention, impliquant Ordonnateur (Collectivité locale) et Etat, pour une dématérialisation des décisions et arrêtés.

Une dématérialisation est le remplacement des supports d'information matériels (forme papier) au profit de fichiers de supports informatiques.

Délibération approuvée à l'unanimité (12 votants).

- Instauration d'un régime indemnitaire des Agents:

Mme Goutte, à la demande des Secrétaires, propose que soit versée une Indemnité Administrative Technique à chaque Agent Territorial. Cette Indemnité (pas une prime au rendement, ni une prime au mérite, en réponse à M. Gaudinière qui posait la question), serait calculée selon le grade des Agents et leur échelle, dans toutes les filières, avec un coefficient pouvant aller de 1 à 8. Dans un premier temps, le

coefficient 1, serait appliqué à tous, avec une enveloppe globale annuelle de 3346,14€.

Mme le Maire demande l'avis du Conseil quant à cette attribution d'indemnité.

Mme Bernaud pense que le Conseil n'a pas assez de recul, propose de reporter ce débat à plus tard et précise que tous les Agents perçoivent, actuellement un chèque-cadeau (Chèque Cadoch) personnalisé en fin d'année et bénéficient des «ponts» du Calendrier.

M. Baudet ajoute que, donner à tout le monde la même indemnité ou faire des variantes, mérite des échanges au sein du Conseil, avec une étude plus approfondie et donc un report à un autre ordre du jour.

Après Délibération, le Conseil, à l'unanimité (12 votants), décide de reporter le débat sur le versement de l'indemnité.

- Redevance occupation du domaine public 2015 par France Télécommunication:

Mme Goutte propose de maintenir le même montant que celui de l'an passé, soit: 701€ T.T.C .

Délibération approuvée à l'unanimité (12 votants).

- Loyer de la Boulangerie:

Mme Goutte propose également de maintenir le loyer actuel de la Boulangerie, qui est de 550€.

Délibération approuvée à l'unanimité (12 votants) .

- Autorisation de dépenses en Investissement avant le vote des Budgets:

Mme Goutte annonce le montant des travaux (2 024,40 € T.T.C.) concernant le compteur électrique des pompes de relevage, près des Tennis (dépose, pose, nouveau coffret, armoire électrique, branchement aérien...) et demande au Conseil d'autoriser cette dépense.

Délibération approuvée à l'unanimité (12 votants) .

- Cession d'une partie de terrain à la Croix de Faux-Coeur:

Mme le Maire demande le report au mois de juillet prochain, de l'ouverture de l'enquête publique.

Délibération approuvée à l'unanimité (12 votants).

- Demande de Subvention pour désamiantage d'une classe:

Madame le Maire propose de faire une demande de subvention de 13 000 € à M. César, sénateur, pour l'aide au financement des travaux du désamiantage d'une classe à l'école. Le Conseil est favorable.

Délibération approuvée à l'unanimité (12 votants).

- Subvention aux Restos du Coeur:

La subvention accordée les années passées (sous forme de bon d'achats alimentaires chez Leclerc) était de 500 €. La Commission Associations a proposé 400 €.

M. Gaudinière tient à préciser que les aides de l'Etat étant en baisse, la Commission avait émis l'idée de baisser le montant des subventions.

Mme Bernaud, MM. Baudet et M. de Boissésou pensent que, c'est toujours gênant de baisser les subventions, mais que dans la conjoncture actuelle, ils se rallient à l'avis de la Commission, par souci d'économies.

Délibération approuvée à la majorité (10 voix pour 400 € et 2 voix contre: Mmes Goutte et Duqué, pour 500 €).

- Demande de Subvention du Conseil Général pour spectacle de l'été prochain:

La question étant sans objet, Mme le Maire propose de la retirer de l'ordre du jour, et d'en débattre ultérieurement.

Délibération approuvée à l'unanimité (12 votants).

- Subventions aux Associations:

Mme Bernaud prend la parole. Mme Braud quitte la salle, car concernée.

La Commission Associations a souhaité fixer un seuil minimum (50 €) et un seuil maximum (300 €), en faisant des exceptions pour les Associations des Restos du Cœur, Secours Catholique et Populaire. Pour les Associations fêtant leur anniversaire (10ème, 20ème...50ème...), la subvention octroyée par le passé, restera inchangée et sera de: 500 €.

Un dossier complet a été adressé à tous les Présidents d'Associations par le Secrétariat. Ce dossier demandait les coordonnées complètes de l'Association, son bilan financier de l'année écoulée, ses projets pour l'année en cours et un descriptif détaillé des activités.

Mme Bernaud rappelle que, sur 15 Associations plassacaises, 6 ont fait une demande de subvention écrite auprès de la Mairie.

Les subventions proposées pour l'année 2015, seraient les suivantes:

1) ASSOCIATIONS PLASSACAISES:

A.C.C.A: 300€; Rats de Cave: 250€; V.C.A.P: 200€; Souvenir Français: 80€.

2) ASSOCIATIONS HORS COMMUNE:

A.D.A.P.E.I: 100€; Amicale des Sapeurs Pompiers de Blaye: 50€;
Anciens Combattants: 100€; Marathon: 200€; Paralysés de France: 50 €;
Rugby: 50€; Secours Catholique: 300€; Secours Populaire: 300€;
Téléthon: 600€; Chantiers de Blaye: 800€;

Le montant total attribué aux Associations, y compris les bons d'achats alimentaires destinés aux Restos du Cœur pour 2015, s'élèverait à: 3380€, au lieu des 3 400€, précédemment versés en 2013. Une somme de réserve de 800€ sera, toutefois, mise de côté en cas de besoin.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 votants pour le Souvenir Français et 12 votants pour toutes les Autres Associations).

- Questions Diverses:

Mme le Maire: - donne la réponse-mail de la Police de l'Eau, concernant le problème de consolidation des berges du Gadeau dont les piquets s'enfoncent. La Police de l'Eau, ne disposant pas des compétences et habilitations techniques(article R214-1 du Code de l'Environnement), conseille de faire appel à un bureau d'études, compétent en la matière.

- informe que pour le site Web de la commune, il faut établir un cahier des charges et demander conseil à M. Baillon, de la C.C.B.

- fait part des remerciements de M.et Mme Gilles (Rue Boyer) pour l'attribution de l'Aide Communale au Ravalement, obtenue en 2014.

- donne lecture d'une lettre de Mme Emilie Baudrais au sujet de la signature du compromis de vente de la maison Pampliega - anciennement Saquary. Comme il y a eu Déclaration d'Intention d'Aliéner, il faudra recontacter les anciens vendeurs et l'acquéreur de l'époque. La Mairie est donc en attente de réponse.

Mme Duqué: - informe de la visite de MM. Jean-Louis Bernard et Bonneau concernant leur terrain situé en face de leur maison du 38, Rue de la Taillande. Le règlement du P.L.U de 2013 prévoyait un retrait de 15 m d'interdiction de bâtir. MM. Bernard et Bonneau souhaiteraient que ce retrait soit enlevé ou à voir au moment de l'enquête publique

et de la visite de M. Boyer (26, Rue de l'Ancienne Gare) au sujet du terrain qu'il possède en face de sa maison, dans le virage de Chopine. Il désirerait remplacer la haie bordant ce terrain, par un mur,(les Bâtiments de France sont d'accord), afin d'y construire une piscine derrière et d'agrémenter d'un petit jardin avec dalle en béton. **Mme Duqué** a conseillé de laisser un peu de verdure .

Mme Barras fait état de la réunion du Syndicat Intercommunal des Etablissements Scolaires du 2nd degré du Canton de Blaye, qui avait lieu le jeudi 26 février dernier, à 20h30, à Gauriac. Le quorum n'étant pas atteint, cette réunion a été reportée au jeudi 5 mars, à 20h30, à Gauriac.

M.Bordenave-Cazenave rend compte de la 1ère réunion du S.M.I.D.D.E.S.T, au cours de laquelle lui ont été données des propositions de ce qu'il faudrait faire, dans la commune, pour éviter les inondations...Il faudrait envisager des travaux d'un montant de 700 000€, avec plus ou moins 15 ou 20% pour les études complémentaires, auxquelles il conviendrait d'ajouter les achats de terrains des particuliers. Jusqu'en 2018, il est impossible d'effectuer ces travaux et les subventions ont diminué de 40%. Les grosses marées sont de plus en plus fréquentes. Plassac est la seule commune retenue, sur les 13 communes du Blayais reconnues sinistrées et comporte sept maisons à risques. Faudrait-il envisager la pose de batardeaux amovibles? (côte de 1999, à +20), de clapets anti-retour? la construction d'une digue?(déjà proposée antérieurement, mais refusée par certains habitants). Est-ce que cela ne pourrait pas être de la compétence de la C.C.B? A long terme, une digue serait certainement la meilleure solution.

M.Baudet fait savoir que des investisseurs australiens, arrivés depuis dix jours, sont en attente de signature pour acheter le vignoble de Sylvie Germain et qu'ils se heurtent aux lenteurs de l'administration française.

Mme Guénais rappelle que les panneaux de signalisation, au Sablon, n'ont pas été enlevés. Les travaux, à cet endroit-là, semblent s'avérer non conformes à la Délibération prise à leur sujet. Il a été demandé aux responsables de passer en Mairie. L'affaire est en cours.

M.de Boisséson attire l'attention sur le fait que la porte du compteur électrique du Château d'Eau (installé par Bouygues) est souvent ouverte. La Mairie va se renseigner, quant à l'abonnement...Il en est de même, pour la porte du compteur à gaz, près des Tennis et pour celle de l'armoire électrique, près de l'ancienne mairie.

M.Venancy fait le point sur la réunion du Syndicat d'électrification du Blayais (FEMREB).Ce dernier préconise, dans le cadre des économies d'énergie, le remplacement des lampes à mercure par des lampe à sodium. Il faut faire une demande de subvention au FEMREB, avant le 31 mars pour le renouvellement complet des supports et ampoules. **M. Gaudinière** souhaiterait avoir des éclaircissements techniques au sujet de ces remplacements: doit-on obligatoirement changer supports et ampoules, pour avoir une subvention? ou peut-on seulement

changer les ampoules? Avant de décider (31 mars), il conviendrait de bien se renseigner et de faire faire des devis (S.D.E.G . et Entreprise Arnaudin).

M. Venancy rappelle que, depuis le 31/12/2015, les tarifs jaunes et verts n'existent plus. Pour l'achat d'énergie, il y aurait un intérêt certain à se fédérer, pour bénéficier d'une économie de 5%. Les candidatures des communes intéressées, devront être déposées pour le 31 mars 2015.

Mme Bernaud précise qu'à 20 jours du tremplin des jeunes, il y a quelques inscriptions. Le Repas des Aînés, aura lieu le dimanche 8 mars 2015; comme par le passé, il sera gratuit pour tous les Plassacais et Plassacaises ayant atteint l'âge de 65 ans.

Mme Braud: - informe qu'il n'y a pas de chauffage dans les classes, suite à une panne de chaudière;

qu'elle assure l'accompagnement dans le car de ramassage scolaire, en remplacement de la cantinière, retenue pour activités syndicales.

que les parents, pour la rentrée de septembre 2016, préféreraient les activités périscolaires réparties en 2 fois une heure et demie.

- annonce quelques dates :

- 19 mars 2015 17h30: Conseil d'Ecole,
- 26 mars 2015 15h30: Carnaval de l'école, (et non 24 mars)
- 26 mars 2015 17h à 19h: Réunion des référents techniques,
- 30 mars 2015 9 h à 15h30: Sortie à Bordeaux, pour tous les élèves, les enseignantes et personnels (Opéra :Carmen, monuments historiques)...et T.A.P.

-fait part de 2 projets, concernant la Culture et le Tourisme:

--Mme Copy (d'origine malgache et de Saint-Mariens) est en demande de salle située dans une commune proche de l'Estuaire et de préférence, côté Blayais, pour les répétitions de son groupe de Gospel. Ce groupe, composé d'une quinzaine de personnes, autonomes quant au matériel scénique, serait disponible le mardi soir. Il leur a été proposé le créneau de 19h30 à 21h30, après la gymnastique. Une demande officielle doit parvenir en Mairie.

--Une personne serait également intéressée par un projet de tourisme fluvial. Elle exposera son projet aux élus intéressés, le lundi 16 mars, à 10h30, à la Mairie.

Mme Goutte et Mme Braud, assisteront à une réunion, concernant Agents Territoriaux et Syndicats, le mardi 17 mars, à Saint-Germain-la-Rivière.

Mme le Maire demande aux Conseillers de remplir les tableaux de permanence pour les tours de scrutin des 22 et 29 mars prochains (Elections Départementales) et lève la séance à 21h30 .

La Secrétaire de séance :
M-C BRAUD .